

REGLEMENT D'UTILISATION

De la salle polyvalente Germaine VILLEDIEU

Après l'utilisation de la salle :

- **Bien nettoyer et ranger** les tables et les chaises
- **Balayer et laver** l'ensemble des surfaces carrelées
- **Balayer le parquet** (interdiction de le lessiver)
- **Nettoyer** le bar, les meubles de cuisine et de réfrigération, les lavabos et les sanitaires
- **Evacuer** les déchets ménagers en sacs dans le container prévu à cet effet. Les bouteilles d'eau plastique, jus de fruits, sodas, briques alimentaires, boîtes et sur emballages carton seront mis dans le container jaune.

Les verres triés seront impérativement déposés dans un container à verre situé rue de la Loire en direction du gymnase ou route de Saint Ouen les Vignes près de la résidence de l'Etang.

- **Veiller** à ce que tous les circuits (**lumière, eau**) soient éteints et à ce que toutes les **portes** soient **fermées à clé**.
- **Contrôler l'état des abords** (ramasser les papiers, les bouteilles vides, les mégots).

L'organisateur :

- S'engage à respecter ou faire respecter toutes les consignes et mesures de sécurité citées dans le règlement intérieur de la salle.
- Reconnaît avoir pris connaissance et accepte les règles d'utilisation visées dans le règlement intérieur affiché dans la salle.
- Reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation de la salle polyvalente.
- Reconnaît engager sa seule responsabilité et être présent pendant toute la durée de la location.

TOUS MANQUEMENTS A CES ENGAGEMENTS SERONT PENALISES (caution)

Par cette convention, le signataire devient responsable des dégradations qui pourraient être causées à l'immeuble ou au mobilier qu'il contient. En conséquence, il ne pourra s'opposer au paiement des dégâts qui lui seront facturés ou à la retenue de sa caution.